



## Régime surcomplémentaire

**IMPORTANT** - Le choix d'une option concerne le TNS et l'ensemble des ayants droit assurés.

Vous pouvez améliorer les prestations prévues par le régime de base moyennant une cotisation supplémentaire par bénéficiaire appelée auprès de l'entreprise ou prélevée directement sur votre compte bancaire en choisissant une des 2 options ci-dessous.

Tarifs mensuels également applicables pour le régime Alsace-Moselle jusqu'au 31/12/2015

Cochez l'option choisie	Catégorie d'affiliation	Âge du bénéficiaire	ART'VIE+	ART'VISSIMO
<input type="checkbox"/> ART'VIE +	OP1: art. 62 ou art. 154 bis et 62 001: art. 154 bis	Moins de 26 ans	8,89 €	12,24 €
		De 26 à 30 ans	12,24 €	16,68 €
		De 31 à 40 ans	15,56 €	20,03 €
<input type="checkbox"/> ART'VISSIMO	OP2: art. 62 ou art. 154 bis et 62 002: art. 154 bis	De 41 à 45 ans	18,91 €	22,24 €
		De 46 à 50 ans	21,13 €	24,46 €
		De 51 à 55 ans	23,35 €	27,81 €
		De 56 à 60 ans	26,69 €	31,15 €
		De 61 à 71 ans	33,36 €	38,93 €
		De 72 ans et plus	40,03 €	47,84 €

### JUSTIFICATIFS À JOINDRE

- copie de l'attestation de la carte Vitale de chaque assuré social à titre personnel.
- mandat de prélèvement complété.
- relevé d'identité bancaire (RIB).
- copie du certificat de radiation du contrat précédent afin de bénéficier des garanties sans délai de carence.

Si les prestations du(des) bénéficiaire(s) doivent être versées sur un compte différent, joindre le(s) relevé(s) d'identité bancaire correspondant(s) en précisant le(s) nom(s) du(des) bénéficiaire(s) concerné(s) sur chaque RIB.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Dans l'attente, nous ne pourrons pas vous remettre la carte Terciane, ni effectuer des versements de prestations.

### ATTESTATION DE CARTE VITALE

En même temps que votre carte Vitale, vous recevez une copie sur papier de son contenu, valant attestation.

En cas de :

- perte de cette attestation, votre organisme de base obligatoire vous la délivrera sur simple demande,
- changement de situation de famille, pour maintenir la télétransmission entre le Régime social des indépendants et AG2R Prévoyance, adressez-nous la copie de votre nouvelle attestation de droits.

COMMERCIALISATION PAR UNE TECHNIQUE DE VENTE À DISTANCE  OU DÉMARCHAGE

J'ATTESTE AVOIR REÇU ET PRIS CONNAISSANCE DES INFORMATIONS VISÉES PAR LES ARTICLES L.112-2-1 ET R.112-4 DU CODE DES ASSURANCES QUI SONT REPRODUITS DANS LA NOTICE D'INFORMATION CI-JOINTE.

JE M'ENGAGE À UTILISER LA LANGUE FRANÇAISE PENDANT LA DURÉE DE L'ADHÉSION.

J'ACCEPTE QUE MON ADHÉSION AUPRÈS DE LA MAPA PRENNE EFFET À LA DATE DE SIGNATURE FIGURANT SUR LE BULLETIN D'AFFILIATION ET JE RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ DU MONTANT DES COTISATIONS DUES.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE QUE JE BÉNÉFICIE D'UN DROIT À RENONCIATION DANS LES CONDITIONS DÉFINIES DANS LA NOTICE D'INFORMATION.

J'AUTORISE AG2R PRÉVOYANCE, GESTIONNAIRE DE MON RÉGIME, À PRÉLEVER SUR MON COMPTE BANCAIRE LE MONTANT DES COTISATIONS DUES ET JE REMPLIS LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT.

JE M'ENGAGE À RESTITUER SANS DÉLAI MA CARTE TERCIANE SI JE VENAIS À RÉSILIER MON CONTRAT ET À REMBOURSER AG2R PRÉVOYANCE DE TOUTE SOMME INDUMENT AVANCÉE POUR MON COMPTE.

LE SIGNATAIRE DU PRÉSENT BULLETIN DÉCLARE ADHÉRER À APEI ET DEMANDE LE BÉNÉFICE DU CONTRAT SOUSCRIT PAR CETTE DERNIÈRE AUPRÈS DE LA MAPA DONT LES DÉTAILS APPARAISSENT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DANS LA NOTICE D'INFORMATION CI-JOINTE, ET RECONNAÎT AVOIR REÇU UN EXEMPLAIRE DE LA NOTICE D'INFORMATION « TNS ET SES AYANTS DROIT », DES STATUTS DE L'APEI, AVOIR ÉTÉ INFORMÉS DES LIMITES FISCALES ATTACHÉES À LA DÉDUCTIBILITÉ DES COTISATIONS, ÊTRE À JOUR DE SES COTISATIONS OBLIGATOIRES D'ASSURANCE MALADIE ET VIEILLESSE POUR BÉNÉFICIER DE LA FISCALITÉ MADELIN.

Date d'adhésion souhaitée : 0 1 | | | | | | | | | |

La date d'adhésion choisie est valable tant pour le régime de base que pour le régime surcomplémentaire si vous y souscrivez.

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : | | | | | | | | | |

Signature **obligatoire**

